



Qui doit payer ? problème locataire à la sortie des lieux

Par **copin_greg**, le **16/05/2008** à **18:21**

Nous avons été locataires d'une maison durant 10 mois.

Fin février, nous avons effectué l'état des lieux en présence des propriétaires, de l'agence et des nouveaux locataires. Dans le bail, nous avons une clause spécifique, qui nous interdisait d'ouvrir une fenêtre avec vue sur le jardin de la propriétaire. Lors de l'état des lieux, cette même fenêtre (dormante) était fissurée. Notre assurance ne prend pas en charge cette réparation puisqu'il n'y a pas de circonstances particulières.

Pouvez-me dire quels sont les droits que nous avons ? qui doit payer les réparations ? La propriétaire a entrepris des démarches et donner son bon pour accord à une entreprise afin de changer les 2 vitres sachant qu'il y a qu'une de fissurer. Elle a donc pris la décision de nous faire payer la moitié et a retenu ce montant sur notre chèque de garantie (caution), a-t-elle le droit ?

Et le prix de la société nous paraît élevé, pouvons-nous également demander d'autres devis ?

Lors de l'état des lieux, un store occultant s'est bloqué dans la main des nouveaux locataires, qui doit payer la réparation ? Doit-elle déduire la vétusté ?

Merci d'avance.